

Danone
A l'attention d'Emmanuel Faber
Directeur général
17 boulevard Haussmann
75009 Paris

Paris, le 17 janvier 2017.

Monsieur Faber,

foodwatch est une organisation indépendante de défense des consommateurs présente en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, qui milite pour plus de transparence dans le secteur alimentaire et un accès pour tous à une alimentation saine.

Nous souhaitons vous poser quelques questions au sujet de votre produit « Danonino de Gervais panaché » (saveurs fraise, banane, pêche, framboise et abricot) :

- Pourquoi des dessins de fruits illustrent-ils l'emballage sur la face avant, alors que le produit n'en contient pas ?
- Pourquoi l'emballage mentionne-t-il des saveurs de fraise, banane, pêche, framboise et abricot, alors que le produit ne contient aucun fruit ?
- Que contiennent les arômes naturels présents dans le produit ? Ces arômes ne semblent pas être des arômes naturels d'un fruit ; nous aimerions donc connaître leur composition.
- Ce produit contient 11,9g de sucre par 100g. Considérez-vous que ce dosage soit adapté aux enfants ?
- Pourquoi ajouter des vitamines ? Ne pourraient-elles pas provenir de fruits ?
- Il est précisé que la couleur du produit est apportée par des jus concentrés de carotte. Dans ce cas, comment expliquez-vous la mention « sans colorant » ?

Pour assurer la transparence de l'étiquetage, et simplifier sa compréhension par tous, les informations essentielles des aliments doivent être indiquées de façon bien lisible sur la face principale de l'emballage. Elles ne doivent ni occulter la véritable nature des produits alimentaires ni risquer d'induire en erreur les consommateurs.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre d'ici le 25 janvier. Notez que, par souci de transparence, foodwatch se réserve le droit de rendre publiques notre lettre de ce jour ainsi que les réponses que vous voudrez bien y apporter.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Faber, en l'expression de nos salutations respectueuses,

Karine Jacquemart,

Directrice générale, foodwatch France

Ligne directe: 01 43 22 23 63



DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

Secrétariat Général 150, Boulevard Victor Hugo 93589 Saint-Ouen Cedex

> Madame Karine JACQUEMART Directrice Générale FOODWATCH FRANCE 53, rue Meslay 75003 PARIS

Paris, le 24 janvier 2017

Objet: Votre lettre du 17 janvier 2017

Chère Madame,

Les équipes d'Emmanuel Faber m'ont transmis votre demande.

Comme vous le savez, notre entreprise a pour mission de contribuer à la santé à travers nos produits.

Nous sommes engagés à nouer un dialogue constructif avec les consommateurs et les institutions qui les fédèrent, c'est pourquoi aujourd'hui, vous trouverez dans ce courrier l'éclairage que vous sollicitez.

Vos questions portent sur Danonino de Gervais panaché. C'est un produit qui s'adresse aux enfants et nous sommes engagés à ce que la composition nutritionnelle de ce produit soit adaptée aux besoins des enfants.



1. Vous nous interrogez d'abord sur la raison pour laquelle l'emballage de notre produit Danonino fait figurer la représentation de fruits, ainsi que sur la raison pour laquelle il comporte l'indication de « saveurs ».

Danonino ne contient pas aujourd'hui de fruits, c'est pour cela que l'information véhiculée par une représentation graphique et stylisée est pertinente et loyale, puisqu'elle informe le consommateur au sujet du goût des produits présents dans chaque emballage. Elle est par ailleurs accompagnée de la précision parfaitement visible de ce que le produit est un « fromage blanc sucré aromatisé » et de la mention « saveur … », mention qui figure en caractères très apparents, sur la face avant de l'emballage et à proximité immédiate de la représentation graphique stylisée des fruits.

Sur ce point, notre entreprise se conforme aux recommandations qui figurent dans la norme AFNOR NF V 04-600 relative à certains produits laitiers frais et aux recommandations de l'ANIA.

La liste des ingrédients présente sur l'emballage de notre produit fournit aussi une information détaillée au sujet de l'ensemble des ingrédients utilisés dans le produit.

2. Vous nous interrogez ensuite sur les arômes présents dans notre produit Danonino.

Nous vous confirmons que les arômes qui figurent dans notre liste d'ingrédients sont issus de ressources naturelles même s'ils ne proviennent pas spécifiquement des fruits.

3. Votre quatrième question a trait au caractère adapté ou non du taux de sucre présent dans notre produit Danonino, eu égard à la population à laquelle il est destiné : les enfants.

La quantité de sucre présent dans notre produit, 11,9g pour 100g, est inférieure de 1,6 g aux engagements pris par plusieurs industriels dans le cadre de l' « EU Pledge ». Par ailleurs notre entreprise publie ses engagements nutritionnels auxquels se conforme parfaitement ce produit.

Une fraction significative de ce sucre (3,4g pour 100g) est issue du lactose, qui constitue un sucre naturellement présent dans le lait mais qui n'apporte pas de goût sucré. Le lait présentant par ailleurs de vraies qualités nutritionnelles pour les enfants.

L'ajout de sucre auquel nous procédons est réalisé en veillant à favoriser l'équilibre de l'alimentation des enfants et à conférer un goût propre à satisfaire les attentes du consommateur, car il est important de favoriser la consommation par les enfants de produits laitiers qui font partie intégrante d'une alimentation équilibrée.

4. A votre question sur la vitamine D, nous vous précisons qu'il s'agit du seul ajout de vitamine dans notre produit.

Cette vitamine est liposoluble, c'est-à-dire qu'elle se trouve dans les graisses. Elle n'est par conséquent présente dans aucun fruit. Elle est nécessaire à la croissance et au développement osseux de l'enfant et se trouve en quantités très faibles dans l'alimentation courante. L'enrichissement en vitamine D d'un produit laitier destiné aux enfants présente donc un réel intérêt car cela permet d'apporter en même temps du calcium et de la vitamine D, éléments fondamentaux pour le développement osseux.

5. Votre dernière question porte sur l'origine de la couleur de nos produits Danonino.

Comme vous l'indiquez dans votre lettre cette couleur est obtenue par des jus concentrés de carottes, ce qui confirme que l'information relative à l'origine de la couleur de nos produits est délivrée au consommateur là encore de façon claire, lisible et apparente.

Aucun autre procédé – notamment aucun colorant – n'est utilisé pour colorer la substance de nos produits. Il est donc tout à fait normal que l'emballage de nos produits comporte la mention « sans colorant », puisque le jus de carotte utilisé par nos soins ne constitue pas un « colorant » au regard des textes applicables en la matière.

Souhaitant avoir répondu à l'ensemble de vos interrogations, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Chère Madame, à l'assurance de ma considération respectueuse.

Laurence Peyraut

Secrétaire Générale, Danone France